

Ministre concerné :
- Santé et Solidarités

Autorisations d'engagement : 0,41 milliard d'euros
Crédits de paiement : 0,40 milliard d'euros

I. Présentation de la mission

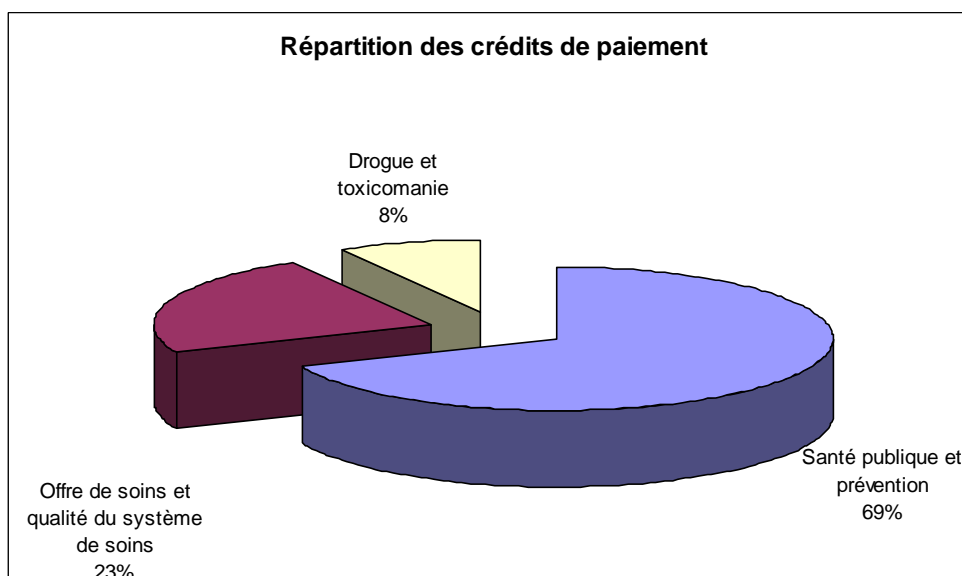
Centrée sur les interventions du ministère de la Santé et des Solidarités, en lien avec la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS), la mission « Santé » regroupe trois programmes.

- Le **programme « Santé publique et prévention »** (260 millions d'euros) vise à assurer le pilotage de la politique de santé publique et à développer la prévention sanitaire et d'éducation à la santé, sous l'autorité de la direction générale de la santé.

- Le **programme « Offre de soins et qualité du système de soins »** (102 millions d'euros) a pour finalité d'adapter le système de soins à la demande, dans le respect des contraintes d'environnement juridique, économique et sanitaire. Il est piloté par la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins.

- Le **programme « Drogue et toxicomanie »** (37 millions d'euros) vise à réduire l'offre et la consommation de drogue dans notre pays, sous l'impulsion de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDT), rattachée au Premier ministre.

La structure de cette mission reflète la forte intrication des différents volets de la politique sanitaire, notamment la détermination des objectifs de santé publique et du cadre juridique et éthique, la définition des programmes de prévention, l'adaptation de l'offre de soins.



II. Les priorités pour 2006

- 1 - **Optimiser le pilotage de la politique sanitaire.** Il s'agit de renforcer les fonctions et les instruments de pilotage de la politique de santé publique et de l'offre de soins, grâce à l'amélioration des instruments de pilotage (textes d'application des lois et directives européennes, contrats d'objectifs avec les agences régionales de l'hospitalisation) et au développement de l'évaluation (taux de suivi des recommandations de la Haute Autorité de Santé, degré d'implication des citoyens dans le suivi de la politique de santé publique).
- 2 - **Renforcer les comportements de prévention.** Cette priorité concerne essentiellement la prévention du VIH/SIDA et celle du cancer du sein et du cancer colo-rectal, dans le cadre du plan de mobilisation nationale contre le cancer. Les objectifs poursuivis sont la diminution de la consommation annuelle d'alcool par habitant de plus de 15 ans, la diminution de la prévalence du tabagisme, ainsi que la réduction de la consommation de cannabis chez les jeunes.
- 3 - **Améliorer la gestion des établissements et des personnels concourant à l'offre de soins,** dans le cadre des réformes en cours à l'hôpital : réforme de la gouvernance hospitalière c'est-à-dire la nouvelle répartition des responsabilités au sein des établissements, mise en place de la tarification à l'activité et montée en charge du plan d'investissement « Hôpital 2007 ». Sera en particulier évaluée l'atteinte des objectifs nationaux figurant dans les contrats passés entre l'Etat et les agences régionales de l'hospitalisation, tels que le développement de la chirurgie ambulatoire ou le taux d'opérations de recomposition hospitalière.
- 4 - **Renforcer la cohérence interministérielle dans la lutte contre les drogues,** sous l'impulsion de la MILDT. Les pouvoirs publics poursuivent un objectif de réduction de la prévalence des pratiques addictives (alcool, cannabis, tabac), en particulier chez les jeunes. La MILDT a pour principale fonction d'assurer la cohérence globale des moyens de lutte en visant en particulier le renforcement de l'interministérialité, le développement des financements croisés, l'articulation avec d'autres plans d'action en matière sociale et l'efficacité de la coopération internationale.

III. Présentation des principales mesures pour 2006

- 1 - Poursuite de la mise en place du **plan de mobilisation nationale contre le cancer** annoncé par le Président de la République en mars 2003. Les cancers sont la deuxième cause de mortalité en France et la première cause de mortalité prématurée. Parmi les 70 mesures du plan cancer, est notamment prévue la généralisation du dépistage du cancer du sein et du cancer colo-rectal sur l'ensemble du territoire et le déploiement d'une stratégie globale de lutte contre le cancer dont l'Institut national du cancer constitue le pivot. La cible de taux de participation au dépistage du cancer du sein en 2006 est ainsi de 60%.
- 2 - Mise en place du **nouveau cadre de pilotage de la santé publique** prévu par la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique : Comité national de santé publique et Groupements et Plans régionaux de santé publique.

- 3 - Généralisation de la **démarche de contractualisation entre l'État et les principaux opérateurs** de la mission, notamment les Agences régionales d'hospitalisation, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé et l'Institut national du cancer.
- 4 - **Recentralisation de certaines actions de prévention** sanitaire jusque là exercées par les départements : dépistage des cancers, vaccinations et prévention de certaines maladies transmissibles.

